

Siecle-Orientation, module national accessible via le portail Arena, garantit le respect du cadre réglementaire des procédures. Il représente un outil de pilotage essentiel aux différents niveaux (établissement, académique et ministériel) en fournissant des requêtes statistiques notamment nécessaires aux prévisions de structures et d'effectifs.

Il permet les phases de dialogue avec les représentants légaux, en lien avec le service en ligne orientation (SLO). Le transfert des demandes des représentants légaux de SLO vers Siecle-Orientation s'opère la nuit. Dans la même temporalité, les décisions d'orientation définitives sont transférées de Siecle-Orientation vers Affelnet, après acceptation par les représentants légaux.

Pour les représentants légaux n'utilisant pas le SLO, l'utilisation de la fiche dialogue est exceptionnellement envisageable, les demandes devront alors être saisies dans Siecle-Orientation par l'établissement.

### OBJECTIFS

**Pour le palier 3<sup>e</sup> et 2<sup>de</sup> GT**

- examen des souhaits des représentants légaux, saisie et validation des avis du conseil de classe et édition de statistiques.

**Pour le niveau de 1<sup>re</sup> G**

- suivi des enseignements de spécialité obligatoires (EDS) conservés en classe de terminale générale et édition de statistiques.

### PUBLIC CONCERNÉ

- 3<sup>e</sup> générale, 3<sup>e</sup> prépa-métiers, 3<sup>e</sup> Segpa, 3<sup>e</sup> Ulis, 3<sup>e</sup> Eana
- 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> spécifique
- 1<sup>re</sup> générale

### CALENDRIERS

En respect du calendrier académique, les opérations d'ouverture et de fermeture du SLO via « Siecle Vie de l'établissement » relèvent des établissements, en cohérence avec leurs calendriers de conseil de classe.

### CALENDRIER DE LA PHASE PROVISOIRE

**5-1**

**Préparation de la procédure**

- Vérifier ou renseigner les adresses électroniques des représentants légaux dans Siecle BEE ;
- Paramétrer STS-Web pour associer les PP à leur classe dans Siecle-Orientation ;
- Paramétrer les EDS dispensés dans les lycées disposant de la 1<sup>re</sup> générale ;
- Personnaliser et diffuser les documents de communication reçus du MEN et informer les représentants légaux sur le calendrier du SLO ;
- Communiquer sur la nécessité d'accuser réception des avis provisoires du conseil de classe.

**Ouverture académique de Siecle-Orientation et SLO**

**Paramétrage dans Siecle-Orientation des dates de consolidation des demandes** (*guide du MEN page 74*)

- À la demande des familles, possibilité de modifier dans Siecle-Orientation les saisies effectuées dans le SLO. Un courriel de confirmation est adressé à chaque représentant légal.
- Pour les représentants légaux n'utilisant pas le SLO, prévoir la saisie dans Siecle-Orientation en amont du conseil de classe à partir de la fiche dialogue. (pour les demandes en 1<sup>e</sup>G, veiller à la saisie de **4 EDS**)

**Saisir tous les avis provisoires dans Siecle-Orientation :**

- Pour les élèves de 2<sup>de</sup> GT : renseigner obligatoirement les demandes de stages passerelles



Les avis provisoires seront consultables par les représentants légaux dans le SLO le lendemain de leurs saisies par l'établissement dans Siecle-Orientation.

**Fermeture académique de la phase provisoire**

- Fin de saisie des avis provisoires par les établissements dans Siecle-Orientation.

Du 2 au 6  
décembre

9  
décembre

Avant le  
conseil  
de classe

Pendant  
ou après  
le conseil  
de classe

4 avril

**Avant l'ouverture**

**Préparation de la procédure**

- Ajuster si besoin les EDS pour les lycées ;
- Personnaliser et diffuser les documents de communication reçus du MEN et informer les représentants légaux sur le calendrier du SLO ;
- **Communiquer sur la nécessité de répondre aux propositions du conseil de classe.**

**28 avril**

**Ouverture académique de Siecle-Orientation et SLO**

- Le transfert des choix définitifs des représentants légaux vers Siecle-Orientation s'opère chaque nuit.

**Avant le conseil de classe**

**Paramétrage dans Siecle-Orientation des dates de consolidation des demandes** *(guide du men page 74)*

- À la demande des familles, possibilité de modifier dans Siecle-Orientation les choix d'orientation formulés. Un courriel de confirmation est adressé à chaque représentant légal.
- Pour les représentants légaux n'utilisant pas le SLO, prévoir la saisie dans Siecle-Orientation en amont des conseils de classes à partir de la fiche dialogue. (pour les demandes en 1<sup>er</sup>G veiller à la saisie de **3 EDS**)

**Pendant et après les conseils de classe**

**Saisir tous les avis définitifs dans Siecle-Orientation**

- Élèves de 3<sup>e</sup> : les demandes vers l'apprentissage doivent également faire l'objet d'une décision d'orientation.
- Gestion des désaccords et mise en place de l'appel pour les familles qui le demandent.

**Au plus tard le 16 juin (12 h)**



Les décisions sont transférées en temps réel dans Affelnet-Lycée après acceptation des propositions d'orientation par au moins un représentant légal dans le SLO. Les vœux présents dans Affelnet-Lycée doivent être mis en cohérence avec les décisions définitives.

- Fin de saisie des résultats des commissions d'appel *(cf. fiche 19)*.

**Rappel des vœux autorisés post 3<sup>e</sup> au regard de la décision d'orientation**

DO	VOEUX		
	2GT	2PRO	1CAP2
2GT	OUI	OUI	OUI
2 PRO	<b>NON</b>	OUI	OUI
1CAP	<b>NON</b>	<b>NON</b>	OUI

**Au plus tard le 4 juillet**

**Niveau 1<sup>re</sup> : Enseignements de spécialité (EDS)**

- Transfert depuis Cyclades dans Siecle-Orientation de l'EDS non poursuivi en classe de terminale générale.